51e Année - No 3619 - Le No 0.30 c. PARAIT LE SAMEDI 11 Mars 1939.

SISTERON-JOURNAL

ORGANE RADICAL ET RADICAL-SOCIALISTE

Politique - Littéraire - Sportif - Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS
payables d'avance

Basses-Alpes et départements limitrophes ..... 14 francs.
Autres départements ..... 16 francs.
Etranger ..... 25 francs.

On s'abonne dans tous les Bureaux de — Poste —

Administration et Rédaction : 25, Rue Droite, 25, SISTERON
Téléphone 1.48. R. C. Sisteron 117. C.C.P. Marseille 156-36.

Fondateur : A. TURIN — Directeur : M. PASCAL-LIEUTIER

Les annonces sont reçues à l'AGENCE HAVAS, 62, Rue de Richelieu (2e)
à l'Agence de Publicité CHIMOT, 3, Rue d'Ambroise, PARIS (2e)
et au Bureau du Journal

— Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus —

ANNONCES

Judiciaires (la ligne) 2,15
Réclames (la ligne) 1,50
Commerciales (la ligne) 1,50

Pour les grandes annonces et les annonces répétées, on traite de gré à gré.

Et c'est la Vérité !

Nous reverrons bientôt dans les coins discrets de nos villes, une échoppe disparue il y a quelque trente ans. Un vieux bonhomme à manches de lustrine râpée, coiffé d'une calotte s'y tenait devant un pupitre, entre du papier, des enveloppes et sa tabatière. Au dessus se balançait cette enseigne : *Ecrivain Public.*

Moyennant quelques sous il lisait lettres et grimoires et rédigeait tant bien que mal réponses ou conseils, ayant soin parfois d'établir les adresses en grasse bâtarde pour épater le client.

Son réduit tenait de l'agence consultative et du réduit de la cartomancienne des foires. Il recevait maintes confidences, promettant le secret, non sans tirer profit de telle ou telle situation. Mais une certaine catégorie de pauvres gens ne pouvait guère se passer de son concours. En général, il n'abusait personne, afin de légitimer la confiance et d'achalander sa modeste boutique de gribouilleur universel.

L'un de ces écrivains publics, installé plutôt mal que bien dans le retrait d'une petite rue, près du cours Belsunce, à Marseille, ajoutait à sa fonction *coram populo, la vente de* chansons provençales, en pittoresque désordre sous la devise : célérité et discrétion !

Il faillit renverser son écritoire à se multiplier en remerciements quand nous eûmes choisi une trentaine de ces œuvres imprimées, à deux sous l'une et payé dix sous deux autres copiées de sa main, musique et paroles. La journée commence bien, dit-il, alors que sonnait l'Angélus de Midi, aux Réformés.

Le retour de ces scribes s'impose plus que jamais et voilà qui jette une honte de plus sur ce que l'on appelle progrès, civilisation, émancipation, conquêtes de l'intelligence !

Pourquoi ? Vous l'apprendrez au témoignage récent d'un très expert, qui vient de dénombrer 19 pour 100 de complètement illettrés, dans les derniers incorporés aux régiments. En France et en 1939, après soixante ans d'instruction *gratuite et obligatoire,* un sur cinq des jeunes gens ne sait ni lire, ni écrire. La proportion n'était que de 12 à 15 pour 100, vers 1925.

Or, une fois leur service achevé, ces citoyens seront électeurs. Leur voix aura le même poids que celle du plus grand savant, du plus illustre philosophe et décidera de l'avenir du pays ! Il y a là de l'effrayant et de l'inconcevable.

N'allez pas cependant incriminer nos instituteurs, ils sont hors de cause et les premiers à déplorer cette affliction. Il ne leur appartient pas de faire appliquer la loi, vous ne voudriez pas les changer en gendarmes. Leur rôle se borne à recevoir qui vient à l'école et à instruire, ce qu'ils accomplissent le mieux du monde, car nous avons une élite de maîtres, conscients de leur mission et soucieux de bien servir. Le nombre n'est point à considérer de ceux s'occupant de politique au lieu d'exercer totalement leur apostolat. Il n'en est pas de plus noble que celui d'enseigner et d'éduquer.

Je dois tout à mon école primaire et professe un culte pour mon vieux maître, toujours vivant, qui m'apprit à déchiffrer et à combiner les lettres des yeux et de la main. Souvent je lui redis merci.

1880, la réforme de l'enseignement un bienfait de la République, alors si magnifique de promesses et d'espérances. Nous récitions par cœur le manuel « *Instruction civique à l'école* » de Paul Bert. C'était le nouvel évangile laïque, excellent code pour les principes, mais en sa partie historique assez exagérement faux ou tendancieux.

Donc, tout Français désormais aurait le pain de l'intelligence et par le livre, par la plume, par son bagage minimum de connaissances s'affirmerait un homme digne de ce nom.

On lisait dans ce catéchisme laïque : « Le principal, c'est *l'instruction primaire,* sans elle on n'est que la moitié d'un homme et d'un citoyen. Est-ce un citoyen tout entier celui qui ne peut même pas lire la profession de foi d'un candidat, ni inscrire son nom sur un bulletin de vote ? Est-ce un homme tout entier celui qui, s'il est commerçant ou industriel ne peut tenir de livres de compte ni, s'il est agriculteur, lire le prix des denrées dans le journal? qui ne sait pas se distraire et ne peut pas s'instruire ?... »

Et Paul Bert soulignait : « *Chacun sent aujourd'hui le besoin de s'instruire.* »

Oui, soixante ans ont passé ; la pénible constatation de plus d'illettrés peut-être qu'autrefois, à l'époque de l'école non obligatoire et payante.

Dans nos Alpes et en particulier dans les vallées les plus solitaires, non seulement tous s'instruisaient l'hiver durant mais il existait de véritables foyers d'instituteurs qui s'en allaient enseigner partout en France et même à l'étranger.

Les plus importants libraires du Portugal, de l'Espagne, de la République Argentine et autres pays étaient des Alpins.

Les Anciens ne cessaient de répéter à la jeunesse :

Enfant, apprends si tu es sage,
Mieux vaut science qu'héritage,
Quand l'héritage te manquera,
La science te nourrira.

Hélas ! plus guère vraie la nourriture pour le savant ; les sublimes chercheurs, à qui l'on doit découvertes de tous ordres, gagnent moins qu'un manœuvre. En sorte que les parents estiment qu'il faut faire rapporter l'enfant dès sa dixième année souvent, que de savoir écrire, lire, passe après amasser des sous et en profiter de suite.

A cela, MM. les Inspecteurs du travail objecteront qu'il y a la loi !

Quelle blague ! En chaque rue à Paris, des gosses sont employés, dont la famille comme les employeurs, se moquent de la loi.

Et puis, il y a la loi de *l'Instruction obligatoire* ? Qui donc la fait respecter ? A coups de millions on construit des écoles qui ne sont plus les modestes monuments titrés en mon temps de palais, mais d'étranges palaces extra-modernes et on compte 19 pour 100 d'illettrés ? Comprenne qui pourra.

Pour guérir le mal, il suffirait d'appliquer le remède : obligation de fréquenter l'école jusqu'à 14 ans ou l'obtention d'un certificat. En Suisse, on ne plaisante pas sur ce chapitre ; qui laisse négliger la fréquentation scolaire est passible de peines sévères, allant jusqu'à la perte des droits civils, sans dommage d'amendes et de prison. Je n'y ai jamais rencontré un seul illettré, nulle part.

Avec ces ignorants, incapables de se comporter, le suffrage universel s'accuse davantage une dérision, une monstruosité ; pis encore, un danger social.

C'est pourquoi nous estimons que tout illettré devrait être privé de participer à toute consultation publique, être considéré comme mineur sans aucun droit civique. Tout électeur pour une république de raison, de prestige et d'autorité, devrait subir un examen de capacité, portant sur son savoir, garant de la pleine liberté de ses actes.

Demain, 30 pour 100 iront au scrutin en demandant pour qui voter et que l'on fera voter en abusant de leur ignorance.

De grâce, en présence de ce spectacle, ne parlez ni de progrès, ni de civilisation, mais de régression et de barbarie.

Nous reviendrons sur cette question.

Emile ROUX-PARASSAC.

Divisions Socialistes

Les socialistes se sont sans doute montrés unanimes dans leur hostilité contre le gouvernement.

Cela évidemment pour des raisons diverses. Les uns, parce qu'ils condamnent doctrinalement tout gouvernement dit « bourgeois », parce qu'ils sont hostiles au régime dit capitaliste, parce qu'ils regrettent le temps où ils occupaient le pouvoir et en jouissaient.

Mais unis contre le gouvernement, les socialistes se montrent assez divisés sur le plan international.

L'opposition a fait vigoureusement le procès des bellicistes, de ces bellicistes qui réclament une politique extérieure de fermeté mais qui se refusent à réaliser à l'intérieur les moyens de cette fermeté.

L'opposition n'a pas moins critiqué les prophéties dangereuses de M. Léon Blum, sinon une certaine tendance à propager des fausses nouvelles quand elle a blamé « le grossissement systématique de la réalité européenne », sa « déformation » ou sa « dissimulation ».

Enfin elle a vigoureusement condamné le Journal Officiel du parti qui, à l'heure où les républicains espagnols not perdu toute chance, les invite à poursuivre la résistance à outrance.

En fait le bellicisme et la démagogie ont passé au Congrès de la rue Chaudron de bien mauvais quarts d'heure.

Mais qui donc s'est montré belliciste et démagogue sinon les dirigeants du parti, sinon M. Léon Blum qui, après avoir poursuivi une telle politique dans ses articles du Populaire a dû, à une grippe opportune, s'éviter de la défendre devant le Congrès ?

Eut-il tort ? Eut-il raison ?

Nous ne savons, mais ce que nous avons pu constater, c'est que nul des léaders socialistes n'a pris la parole au cours de ce Conseil national.

Silence significatif.

Chronique Sportive

SISTERON - VELO

REDOUTE COSTUMEE

Bien qu'il ne soit pas encore possible d'annoncer la date exacte de ce Grand Bal, nous pouvons assurer qu'il aura lieu certainement et sans doute dans le début du mois d'Avril.

De nombreuses personnes nous ont demandé les couleurs choisies afin de préparer dès maintenant leur costume ; ce sont pour cette année les couleurs du Sisteron-Vélo : bordeaux et or. Vous pouvez donc, joyeux Sisteronnais, vous mettre à l'œuvre tout de suite.

De son côté le Sisteron-Vélo se dépense activement pour que la réussite de cette redoute, qui s'annonce sous les meilleurs auspices, soit en tous points parfaite.

∴

Les fournisseurs du Sisteron-Vélo sont priés de présenter leur facture au Trésorier de la Société, M. Chautard Armand, 22, Rue Droite à Sisteron.

SKI-CLUBS BAS-ALPINS

L'Union Départementale des Ski-Clubs Bas-Alpins nous informe que M. Jean Zay, Ministre de l'Education Nationale, assisté de M. Roland Marcel, Commissaire Général au Tourisme, se rendra dans les Basses-Alpes les Samedi 25 et Dimanche 26 Mars 1939.

PROGRAMME

Journée du Samedi 25 Mars 1939: 8 h., Barcelonnette, Arrivée du Ministre venant de Prunières; 8 h. 30 Arrêt au tremplin de la Chaup; 9 h. Visite des installations de Sauze ; 9 h. 30, Départ sur St-Paul ; 10 h., Arrivée à Saint-Paul ; 10 h. 15, arrivée au chalet-refuge ; 10 h. 45, Départ du chalet-refuge ; 11 h., Départ en auto sur Larche ; 11 h. 45, Arrivée à Larche (Maison-Méane).

A Maison-Méane, les honneurs seront rendus au Ministre par les troupes de la Vallée de l'Ubaye. Le Ministre assistera à une démonstration de l'enseignement de l'Ecole Nationale du Ski Français aux enfants des écoles et à des exercices des éclaireurs-skieurs des 15e B. C. A. et 75e B. A. F.

12 h. 30, Déjeuner de haute montagne au refuge de Maison-Méane; 14 h. 30, Départ sur Seyne ; 16 h., Arrivée à Seyne ; 16 h. 30, Arrivée au Chalet du Col du Fanget (goûter) ; 18 h., Départ ; 19 h., Arrivée à Digne.

Journée du Dimanche 26 Mars : 7 h., Départ de la Préfecture de Digne ; 8 h. 30, Arrivée à Allos ; 9 h., Le Ministre assiste à un concours de saut au tremplin du Seignus ; 10 h., Départ sur La Foux d'Allos ; 10 h. 30, Arrivée à La Foux d'Allos ; 12 h., Concours de descente et de slalom ; 13 h., Banquet officiel au Chalet de l'Union ; 17 h., Départ sur Digne.

Le Ministre vient, invité par l'U. D. S. C. B. A., pour inaugurer les installations réalisées par ce groupement.

Le Maréchal Pétain ambassadeur à Burgos

Sur la proposition d'Edouard Daladier et de Georges Bonnet, le Conseil des Ministres a désigné le Maréchal Pétain, comme ambassadeur de la France auprès du gouvernement Espagnol.

Le Comité de la "Hache"

Le Comité de la « Hache » institué par M. Paul Reynaud, ancien député des Basses-Alpes, actuellement Ministre des Finances, fait des coupes sombres parmi les petites villes à qui les décrets-lois Poincaré avaient laissé leur petite sous-préfecture et leur paisible Tribunal.

Ce Comité sape à tort et à travers les administrations et même dans les établissements d'enseignements secondaires ainsi que nous le constaterons une fois de plus dans notre coin provençal dans un avenir plus ou moins rapproché.

De tout temps le département des Basses-Alpes a été quelque peu sacrifié à l'avantage des départements voisins. Sisteron, notamment a souffert beaucoup des caprices ministériels puisque six administrations lui ont été enlevées et celles qui restent ont été amoindries dans leur importance.

C'est maintenant le tour de Forcalquier qui malheureusement peut-être se verra enlever son tribunal et sa sous-préfecture si l'un est la conséquence de l'autre.

Le Comité de la « Hache » sabre parmi les petits cantons de troisième zone si ceux-ci ne sont pas ardemment défendus. Déjà, pour parer à la suppression de son Tribunal M. Bonierbale, Maire de cette ville proteste et fait intervenir M. Baron député, auprès du ministre des Finances M. Reynaud.

Certes, nous félicitons ces représentants de défendre les intérêts de leur ville, ils sont dans leur droit le plus strict et nous leur souhaitons de réussir dans leurs démarches, mais nous aurions voulu voir, nous aussi, lors des suppressions de nos six administrations, nos représentants intervenir énergiquement auprès du ministre compétent. Il y eut certes, en ce temps, une protestation de la part de notre conseil municipal mais elle fut platonique et notre député fit lui aussi une démarche qui fut peut-être de pure forme, car il savait que le ministre ne reviendrait pas sur sa décision. Le Comité de la « Hache » de ce moment fut intraitable et nous le fit bien voir.

Si les démarches entreprises par le Maire de Forcalquier et par les représentants au Parlement qu'il ne manquera pas de faire intervenir, réussissent à lui laisser la sous-préfecture, le tribunal et les autres administrations qui gravitent autour des deux premières, le public Sisteronnais ne manquera pas de tirer de cette affaire de pénibles conclusions.

Que ne dit-on pas encore sur Sisteron, dans certains milieux que nous connaissons bien ?

Dores et déjà nous disons à nos représentants : Veillez au grain ! Il y va de la prospérité de Sisteron, qui, si une fois encore, devient la victime du Comité de la « Hache » notre petite ville qui fut autrefois un chef-lieu florissant avec son arrondissement d'une quarantaine de communes, est en passe de devenir un canton de dernière zone.

Caveant Consules !

Un Sisteronnais.

La Retraite des "Vieux"

Examinant le projet de retraite des vieux travailleurs, la Chambre a fixé l'âge de la retraite à 60 ans et le taux à 2.200 francs pour les célibataires et à 3.200 francs pour les ménages.

© VILLE DE SISTERON

Nudistes

S'en aller nus comme des vers
Ce désir les tient jusqu'aux moelles
Alors ils s'exhibent sans voiles
Même quand le temps est... couvert.

A travers plaines et clairières
Ils vont tous leurs charmes au vent
Et voilà pourquoi, très souvent,
Le gendarme est... sur leurs derrières.

L'hiver, sans même un passe-poil
Sur eux, pour qu'au froid ils résistent
Sans aucun doute les nudistes
Doivent faire... ronfler leur *pôils*

S'ils ont, quand le gel les accroche
Les doigts gourds c'est plus ennuyeux
Ils ne peuvent, les pauvres vieux,
Pas mettre les mains dans les poches...
A moins qu'ils en aient sous les yeux.

Et leurs coutumes nous épatent.
J'en veux citer une au hasard
C'est le dos tourné qu'ils se battent
Et leur arme c'est le... pétard.

Ils ont tous la même marotte,
Eviter les salles de jeux,
Depuis qu'imprudent, l'un d'entre eux
Un jour y pris... une culotte.

Ils craignent d'être aussi, du reste
Candidats. Dans les élections
Ils auraient par trop d'occasions
De se recouvrir... d'une veste.

Ceux qui prennent femme chez eux
N'encourent jamais le reproche
De l'avoir prise... chat-en-poche...
Ils l'ont en plein devant les yeux.

Et la femme la plus maline
Ne peut, si tel est son dessein,
Cacher, étant d'aspect... mal sein
Qu'elle... s'en va de la poitrine.

. . . . . .

Je l'admettrai sans discuter
Ce que je viens de vous conter
N'est pas d'une haute tenue
Mais tout est vrai, réellement,
Véridique intégralement,
C'est la Vérité... toute nue !

. . . . . .

A propos, il est assez triste
De constater que tous chez nous
(Ou c'est-à-dire presque tous)
Seront bientôt presque nudistes.

Ils s'en vont sans oripeaux
Leurs attraits et charmes divers
En toute saison recouverts
Seulement de feuilles... d'impôts.

Cette feuille dont s'accentue
La faveur et, c'est la consigne,
Que nous verrons sur nos statuts,
Remplacer la feuille de vigne.

Cette feuille qui, de ton vert
Jaune ou rouge, annonce le pire,
Et que nul amant ne désire
Aller regarder à l'envers.

Qui, nous devons le reconnaitre,
Malgré notre juste courroux,
N'a rien d'une feuille de « choux »
Mais qui dedans sait nous y mettre

Qu'avec répugnance on accueille
Car, seule, elle met en nos doigts
Plus d'amertume, mille fois,
Que de douceur un mille-feuilles.

Rien qu'à la voir l'âme s'endeuille
Quand on en parle j'en connais
Qui pour ne plus « l'ouïr » jamais
Voudraient être... durs de la feuille.

⁂

EPITAPHE DU PERCEPTEUR
(*à la manière de*)

Quand je mourrai, au cimetière
Recouvrez-moi de « sommations »
J'ai pour elles de l'affection
Et l'ombre me sera légère
Des feuilles... de contribution.

André TERRAT.

Lectures pour tous

Voici une formidable anticipation un roman à la manière de Jules Verne : *Les Avions de la Mort*, le roman de la guerre future, par Gaston Pastre. Intrigue passionnante, drame puissant, mise au point scientifique d'une invention à l'étude et dont la réalisation peut être prochaine. Ce roman parait dans le numuro sensationnel des *Lectures pour Tous* de Mars, qui publient encore dans ce même numéro des aventures étonnantes, de toutes sortes, et des articles de brûlante actualité.

Exclusif : à tous les jeunes gens affiliés à une organisation sportive, non encore abonnés et qui prendraient un abonnement (66 fr. par an) aux *Lectures pour Tous*, 79, Bd Saint-Germain, Paris, avant Pâques en joignant cette coupure, il sera adressé gratuitement une montre chronographe garantie un an, permettant de chronométrer au 1/5e de seconde les temps des épreuves sportives.

Chronique Locale et Régionale

SISTERON

Au Groupe Radical-Socialiste. — L'annonce parue dans « Sisteron-Journal » de la reconstitution du parti radical et radical-socialiste à Sisteron a été unanimement approuvée dans notre cité.

A la suite de la réunion tenue au Tivoli par les organisateurs le premier Dimanche de Mars, de nombreuses inscriptions se firent sur le champ. Depuis, d'autres adhésions venant de divers villages environnant Sisteron sont venues s'ajouter, élevant le nombre des adhérents à ce groupement à près d'une centaine.

Tout fait prévoir que d'autres viendront encore grossir le nombre des radicaux-socialistes dans l'ancien arrondissement de Sisteron.

Ajoutons que dans les principales villes du département de nombreuses sections ce sont crées et réunissent déjà un nombre important de citoyens se réclamant de ce grand parti politique qui a pour chef le Président Daladier.

Les demandes d'adhésion sont reçues par les membres du Comité et au siège (Hôtel Tivoli), Sisteron.

⁂

Les adhérents et sympathisants sont invités à la réunion qui aura lieu au siège (Hôtel du Tivoli) le Lundi 13 Mars à 20 h. 30, avec le concours des camarades de la Fédération des Basses-Alpes.

Fédération Radicale et Radicale-Socialiste des Basses-Alpes. — Visite Ministérielle. — A l'occasion de la venue dans notre département de M. le Ministre de l'Education Nationale, la Fédération Radicale et Radicale-Socialiste des Basses-Alpes organise pour le Samedi 25 Mars, à 20 heures, au Grand-Hôtel de Digne, un banquet que M. et Mme Jean Zay ont bien voulu accepter de présider.

Les places étant strictement limitées, nos amis désireux d'assister à ce banquet sont priés de se faire inscrire dès à présent au bureau de « l'Essor Bas-Alpin », Allée des Fontainiers à Digne, et d'y verser le prix du banquet soit 35 Francs.

Les dames seront admises.

Dans la Mutualité. — Nous apprenons avec plaisir que la Société de Secours Mutuels des Dames de Sisteron vient de se voir attribuer le Prix Audiffred dont le montant est de 500 francs, prix destiné à récompenser la Société de Secours Mutuels des Basses-Alpes qui s'est le plus distinguée dans la voie du progrès social et qui a fait les plus utiles réalisations. Nous constatons avec plaisir que c'est une société exclusivement féminine qui s'est ainsi classée à la tête des Sociétés de Secours Mutuels du département.

Nous en félicitons sincèrement Mme Massot-Devèze, Présidente, et toutes les dévouées dirigeantes de cette société et nous applaudissons à cette récompense bien méritée.

Pour les Réfugiés Espagnols. — 4e Liste de Souscription. — M. Tron, instituteur, 15 frs ; Anonyme 20 frs ; Coopérateurs Provence (Ruche Sisteronnaise) valeur en marchandises 300 frs ; Somme provenant de la tombola au profit des réfugiés, soirée cinématographique du 1er Mars, 205 frs ; M. Nicolas Flavien, 10 frs ; Séance cinéma du 1er Mars, en soirée au profit des réfugiés espagnols, 137 frs ; Séance cinéma du 2 Mars en matinée donnée aux enfants au profit des réfugiés, 264 frs 50 ; M. Bontoux aux Plantiers, 10 frs ; Mme Couton, bijouterie 15 frs ; M. Baroz, Touring-Hôtel, 50 frs ; M. Ailhaud Jules, retraité, 12 francs.

Total :	1.035 frs 50
Total précédent :	1.567 frs 85
Total à ce jour :	2.603 frs 35

La souscription reste ouverte.

CABINET DENTAIRE
A. SILVY
CHIRURGIEN-DENTISTE
13, Rue de Provence — SISTERON
Cabinet ouvert tous les jours

Bal du « Mélodia ». — Que les fervents de la danse se réjouissent, deux orchestres, à tour de rôle, donneront la cadence, un orchestre d'accordéons dirigé par M. Porporat de Manosque et tout à côté un orchestre jazz composé de véritables virtuoses du « Jazz-Hot » suffira pour enthousiasmer les couples. Après minuit, une demie-heure d'entr'acte permettra à notre ami M. Rasio de Manosque, de chanter quelques morceaux qu'il a bien voulu sélectionner.

L'entrée à la Potinière sera libre pour les Dames et fixée à 5 francs pour les Messieurs.

Pharmacie de Garde. — Demain Dimanche, Pharmacie Bœuf, rue Droite.

ON DESIRE ACHETER
Bar ou Bar-Tabacs
situé dans petite localité du département.
Faire offre au Bureau du Journal.

Apprenties Couturières
sont demandées chez Madame ALLIBERT, couturière, rue de Provence à Sisteron.

A louer Villa « Le Signavoux »
3 appartements meublés de 4 pièces ou vides à 5 pièces.
S'adresser Mercerie GUEYRARD.

FERMIER CHERCHE A LOUER
une campagne
pour le 24 Août à mi-fruit ou à prix fixe.
S'adresser au Bureau du Journal.

ETAT-CIVIL

du 3 au 10 Mars

DÉCÉS

Pauline Martin, 81 ans, célibataire, Hôpital. — Zoé Robertine Imbert, Veuve Justet, 83 ans, la Coste. — Adrienne Colette Marie Reymond, 15 ans, rue Saunerie.

NAISSANCES
PUBLICATION DE MARIAGES
MARIAGES

Néant.

REMERCIEMENTS

Les Familles REYMOND, SARLIN BREMOND, ANDRE, profondément touchées des nombreuses marques de sympathie qui leur ont été témoignées à l'occasion du décès de

Adrienne REYMOND

leur fille, petite-fille, nièce et cousine chérie décédée le 7 Mars, et dans l'impossibilité d'y répondre individuellement prient toutes les personnes qui ont pris part à leur deuil de trouver ici l'expression de leurs sincères remerciements.

Châteauneuf-Val-Saint-Donat

Distinction Honorifique. — Nous relevons avec plaisir dans la promotion violette qui vient de paraitre, le nom de notre ami Ernest Mouranchon qui reçoit la rosette d'Officier de l'Instruction Publique.

En félicitant ce militant républicain de la distinction qui lui est attribuée pour son dévouement à la cause de la laïceté et pour les services qu'il a rendus à l'enseignement primaire, nous n'oublions pas non plus que Mouranchon fut un des fondateurs à Marseille de la Société « Les Enfants des Basses-Alpes » dont il fut le Secrétaire Général pendant plusieurs années.

Le Gouvernement de la République décerne aujourd'hui à notre compatriote, ancien conseiller municipal à Châteauneuf-Val-Saint-Donat une récompense bien méritée.

Etudes de Mes CHARLES-ALFRED et TARTANSON, Avoués à DIGNE
et de Mes BUES et ESMIEU, Notaires à SISTERON

Vente sur Licitation

après surenchère du sixième

Immeuble à Sisteron

Adjudication à Sisteron le 1er Avril 1939
en l'Etude de Me ESMIEU, Notaire

Il sera procédé le SAMEDI PREMIER AVRIL mil neuf cent trente neuf, à quatorze heures trente, en l'étude de Me ESMIEU, Notaire à SISTERON, pardevant Mes ESMIEU et BUES, Notaires, à l'adjudication au plus offrant et dernier enchérisseur des biens ci-dessus désignés dépendant de la succession de Monsieur Jean VEYSSIER en son vivant marchand drapier à SISTERON, veuf non remarié de Madame Jeanne BESSE, décédé en son domicile le onze Mai mil neuf cent trente six.

DESIGNATION DES BIENS

UNE

MAISON

D'HABITATION

sise à SISTERON, Rue Droite, numéro 26, portée au plan cadastral sous les numéros 623 et 625 de la Section G composée de cave au sous-sol et rez-de-chaussée, magasin, arrière magasin, cuisine et petite pièce sur le derrière, une pièce à l'entresol (le premier étage appartenant à Madame Rose RICHAUD, modiste, épouse de Monsieur Paul PAYAN, demeurant à SISTERON) au deuxième étage deux pièces et au dessus deux galetas escalier commun avec Madame PAYAN, avec une sortie sur le derrière, le tout confrontant au levant et au midi VOLLAIRE, au couchant la Rue Droite, au nord JOURDAN avec couloir entre eux commun.

Telle que ladite maison se poursuit et se comporte sans réserve avec toutes ses servitudes actives et passives, droits et actions appartenances et dépendances sans exception.

PROCEDURE

Cet immeuble mis en vente en exécution d'un jugement contradictoirement rendu par le Tribunal Civil de DIGNE en date du Sept Avril mil neuf cent trente sept, sur la poursuite de :

1o) Madame Louise BOULAT, épouse, assistée et autorisée de Monsieur Fernand LAGARDE, Electricien, demeurant ensemble à VENTAVON (Hautes-Alpes).

2o) Madame Jeanne BOULAT, épouse assistée et autorisée de son mari, Monsieur Paul MICHEL, Entrepreneur, demeurant ensemble à SISTERON (Basses-Alpes).

Ayant Me CHARLES-ALFRED pour Avoué

CONTRE

1o) Madame Marie VEYSSIER, épouse assistée et autorisée de Monsieur Antoine VERNET, Marchand Drapier avec lequel elle demeure à SISTERON.

2o) Madame Marie dite Maria VEYSSIER Veuve non remariée de Monsieur Antonin DUSSAILLANT demeurant à SISTERON.

Ayant Me TARTANSON pour Avoué

S'est trouvé finalement adjugé suivant procès-verbal dressé par Mes ESMIEU et BUES en date du vingt et un Janvier mil neuf cent trente neuf à Monsieur Paul VERNET, Marchand Drapier à SISTERON, ayant Me TARTANSON pour Avoué, après déclaration de command du même jour, moyennant un prix principal de Dix mille deux cent cinquante francs outre les charges.

Une surenchère du sixième a été formée par Monsieur Arthur LAUGIER, Négociant, demeurant à MALIJAI, suivant acte au Greffe du Tribunal Civil de DIGNE du vingt huit Janvier mil neuf cent trente neuf, enregistré, sous la constitution de Me CHARLES-ALFRED, Avoué, dénoncé conformément à la loi et validé par jugement du Tribunal Civil de DIGNE du vingt trois Février mil neuf cent trente neuf, enregistré, renvoyant la vente devant Mes ESMIEU et BUES en l'étude de Me ESMIEU, la fixant au Premier Avril mil neuf cent trente neuf.

MISE A PRIX :

En conséquence il sera procédé à la nouvelle adjudication dudit immeuble sur le Mise à Prix de ONZE MILLE NEUF CENT CINQUANTE HUIT FRANCS TRENTE CINQ CENTIMES, ci....

11958 frs. 35

CONDITIONS

La vente dont s'agit aura lieu au plus offrant et dernier enchérisseur et en outre aux charges clauses et conditions indiquées au cahier des charges, dressé par Mes ESMIEU et BUES, Notaires à SISTERON auxquels on peut s'adresser pour tous renseignements.

Fait à DIGNE le Deux Mars mil neuf cent trente neuf.

L'Avoué poursuivant,

Signé : CHARLES-ALFRED.

Enregistré à DIGNE le Deux Mars mil neuf cent trente neuf, Folio 12, Case 12.
Reçu : VINGT FRANCS.

Signé : FONTAINE.

A CEDER, CAUSE FATIGUE
Hôtel des Négociants
à LA MOTTE-DU-CAIRE. 18 pièces grand jardin, terrasse et garage — Nombreuses dépendances. — Bonnes conditions de paiement.

Mlle Reine MARGAILLAN
Sage-Femme de 1re Classe
Nouveau Régime
Diplômée de la Faculté de Médecine de Marseille
13, rue de l'Horloge (*maison Bellier*)
SISTERON — (Basses-Alpes)
— Téléphone 171 —

Cabinet Dentaire
A. LACOTE
Chirurgien-Dentiste
de la Faculté de Médecine de Lyon
65, Rue Droite
face à la Société Générale
— SISTERON —
CONSULTATIONS :
VENDREDI matin de 8 à 11 heures
JEUDI et SAMEDI toute la journée
et les Jours de Foire

© VILLE DE SISTERON

AVIS. — La Préfecture des Basses-Alpes communique l'information suivante :

Il est porté à la connaissance des intéressés que les examens pour l'admission au Prytanée militaire auront lieu, en 1939, le Lundi 5 et le Mardi 6 Juin, dans les conditions fixées pour le règlement pour les examens d'admission qu'ils pourront éventuellement consulter à la Préfecture et dans les Sous-Préfectures.

Les demandes présentées à ce titre accompagnées du dossier règlementaire, devront parvenir à la Préfecture des Basses-Alpes avant le 10 Avril 1939, dernier délai.

G. Manteller

Alimentation — 23, Rue Droite

CONSOMMATEURS ! Pour lutter contre la vie chère, utilisez notre système de GROUPEMENT D'ACHATS.

Vous bénéficierez d'une ristourne de 8 à 10 o/o sur les prix habituels.

Voici quelques prix obtenus :

HUILE extra douce, le litre	4,85
SAVON Fer à Cheval, le k°	3,25
PATES Sipa, le k°	6,50
PATES ordinaires, le k°	5,90
GRUYERE, le k°	17,50
BEURRE Isigny, le k°	32,40

P. T. T. — Les déclarations des postes de T. S. F. — M. Jules Julien, Ministre des P. T. T. communique les renseignements suivants :

Le nombre de postes récepteurs de radiodiffusion déclarés en France était au 31 Janvier 1939, de 4.810.506 contre 4.705.859 au 31 Décembre 1938.

104.647 appareils ont donc été déclarés pendant le mois de Janvier 1939.

Les mesures prises pour que tous les détenteurs de postes récepteurs acquittent la redevance d'usage ne sont pas étrangères à cet excellent résultat.

En effet, près de 400 quintuples taxes (250 francs au lieu de 50) ont été mises en recouvrement, au cours du mois de Janvier.

La recherche des postes non déclarés continue activement.

HERNIE

JE SUIS GUERI. — C'est l'affirmation de toutes les personnes atteintes de hernies qui ont porté le nouvel appareil sans ressort de **M. GLASER** le Grand Spécialiste de PARIS, 44, Bd SÉBASTOPOL. En adoptant ces nouveaux appareils, dont l'action **bienfaisante** se réalise **sans gêne, sans souffrances** ni **interruption** de travail, **les hernies** les plus **volumineuses** et **les plus rebelles** diminuent instantanément de volume et **disparaissent peu à peu complètement.**

De tant de tels résultats **garantis toujours par écrit**, tous ceux atteints de hernie doivent s'adresser sans retard à **M. GLASER** qui leur fera gratuitement l'essai de ses appareils de 9 à 4 h. à

SISTERON — Lundi 27 Mars, Hôtel des Acacias ;

DIGNE — Samedi 1er Avril, Hôtel Boyer-Mistre.

CHUTES MATRICE et tous ORGANES, VARICES, ORTHOPEDIE GLASER, 44, Bd Sébastopol, PARIS

Etude de Me Guillaume BUES
Notaire à SISTERON.

VENTE

le Fonds de Commerce

suivant acte reçu par Me Guillaume BUES, Notaire à SISTERON, le Premier Mars mil neuf cent trente neuf, enregistré à SISTERON le Huit Mars suivant, folio 40, case 300, Monsieur Fernand Hippolyte TESTANIERE, Limonadier, et Madame Marie Rose CHALVET, sans profession, son épouse, demeurant ensemble à VOLONNE, ont vendu à Monsieur Adolphe CANOVA, Négociant, demeurant aux MEES le Fonds de Commerce de Café, exploité à VOLONNE, Cours Jacque Paulon, connu sous le nom de

Café du Cours

comprenant tous les éléments incorporels et corporels dudit fonds.

Les oppositions, s'il y a lieu, devront être faites pendant les dix jours de la seconde insertion et seront reçues à l'étude de Me BUES, notaire.

Pour Première Insertion.
G. BUES.

Etudes de Me ESMIEU, Notaire à SISTERON
et de Mes TARTANSON et CHARLES-ALFRED, Avoués à DIGNE

Vente par Licitation

Immeubles sis à Château-Arnoux

Adjudication à Château-Arnoux le 2 Avril 1939 à 14 h 30

Le DIMANCHE DEUX AVRIL mil neuf cent trente neuf, à quatorze heures trente, en la Salle de la Mairie de CHATEAU-ARNOUX, et pardevant Me Jean ESMIEU, Notaire à SISTERON, à cet effet commis par le jugement dont il va être parlé, il sera procédé à la Vente sur Licitation au plus offrant et dernier enchérisseur, suivant les lotissements et les mises à prix ci-après indiqués, des immeubles dépendant des successions de Monsieur Joseph Maximilien GAUBERT, décédé à CHATEAU-ARNOUX le vingt cinq Novembre mil neuf cent trente six, et de Dame Aimée Marie Cécile JOURDAN, épouse dudit Joseph Maximilien GAUBERT, décédée à CHATEAU-ARNOUX, le vingt six Juin mil neuf cent trente trois.

En exécution d'un jugement rendu par le Tribunal Civil de DIGNE le Seize Novembre mil neuf cent trente huit, aux requête, poursuite et diligence de Monsieur GAUBERT Edouard, Inspecteur de Police demeurant et domicilié 100, Rue d'Endoume à MARSEILLE, ayant Me TARTANSON pour avoué, faisant élection de domicile en l'étude dudit avoué, sise 5, Avenue Joseph Reinach à DIGNE ;

En présence de :

1°) Monsieur GAUBERT Maximilien, négociant en Machines Agricoles, demeurant et domicilié à CHATEAU-ARNOUX ;

2°) Me Guillaume BUES, Notaire à SISTERON, ès-qualités de représentant de Dame Maria GAUBERT, épouse divorcée en premières noces de Monsieur Jean PALLENA, et en deuxièmes noces de Monsieur ROMAN, sans domicile connu, disparue de son domicile sis à MARSEILLE, Boulevard Henri Michel Saint-André, ledit notaire commis par jugement rendu par le Tribunal Civil de Première Instance de DIGNE le Onze Octobre mil neuf cent trente huit ;

Ayant tous deux Me CHARLES-ALFRED pour avoué ;

Et encore en présence ou eux dûment appelés de :

1°) Monsieur BLANC Honoré Antoine, demeurant et domicilié à MARSEILLE, 146, Rue de Crimée et Demoiselle GAUBERT Julie, demeurant à TOULON, 14, Rue de l'Unité ;

DESIGNATION ET MISES A PRIX

PREMIER LOT

UNE

Maison

D'HABITATION

sise dans le village de CHATEAU-ARNOUX en bordure de la Route Nationale numéro 85, élevée sur rez-de-chaussée de deux étages avec galetas au dessus et atelier en sous-sol et le terrain attenant, le tout cadastré sous les numéros 30 p, 34 p, 35 p, 41, 43 p, 44, 45 p, 46 p, 47 p, de la section D, de la Commune de CHATEAU-ARNOUX, pour une superficie d'environ vingt cinq ares trente un centiares :

MISE A PRIX :
CINQUANTE MILLE FRANCS, ci...

50.000 fr

DEUXIEME LOT

UNE TERRE

en nature de vigne, sise sur la commune de CHATEAU-ARNOUX quartier de Blachon, paraissant cadastrée sous les numéros 694 et 702 de la section B, pour une superficie de quarante sept ares trente deux centiares :

MISE A PRIX :
QUATRE MILLE FRANCS, ci...

4.000 FR.

TROISIEME LOT

UNE TERRE

au lieu dit les Paturges, sur la commune de CHATEAU-ARNOUX qui parait cadastrée sous les numéros 133 p, 134 p, de la section A, pour une superficie de dix ares quatre vingt huit centiares :

MISE A PRIX :
HUIT CENTS FRANCS, ci...

800 FR.

QUATRIEME LOT

UNE TERRE

sise au lieudit du Jas de l'Abri, sur la commune de CHATEAU-ARNOUX, cadastrée sous les numéros 278 p et 278 p, de la section B, pour une superficie de quatre vingt quinze ares trente six centiares :

MISE A PRIX :
DEUX CENTS FRANCS, ci...

200 FR.

CINQUIEME LOT

UNE TERRE

en nature de jardin sise sur la commune de CHATEAU-ARNOUX au quartier de Font Subrane cadastrée sous le numéro 33 p de la section B, pour une contenance de six ares quatre vingt seize centiares :

MISE A PRIX :
QUATRE MILLE FRANCS, ci...

4000 FR.

SIXIEME LOT

UNE TERRE

au quartier de Salettes ou Hautes Rives sur la commune de CHATEAU-ARNOUX qui parait cadastrée sous les numéros 248 p, 249 p de la section B pour une superficie d'environ quarante six ares quarante trois centiares :

MISE A PRIX :
MILLE FRANCS, ci...

1.000 FR.

SEPTIEME LOT

UNE TERRE

sur la commune de CHATEAU-ARNOUX au quartier des Crottes cadastrée sous le numéro 625 de la section D, pour une superficie de vingt quatre ares soixante quatre centiares :

MISE A PRIX :
CINQUANTE FRANCS, ci.....

50 FR.

HUITIEME LOT

UNE OLIVETTE

sise sur le territoire de la commune de l'ESCALE, quartier de Villevieille, cadastrée sous les numéros 1005 et 1006 de la section B, pour une superficie de vingt deux ares cinquante deux centiares :

MISE A PRIX :
QUATRE MILLE FRANCS, ci.....

4.000 FR.

NOTA. — Le cahier des charges dressé le Trois Mars mil neuf cent trente neuf par Me Jean ESMIEU Notaire à SISTERON, à cet effet commis, a été déposé aux minutes dudit notaire ledit jour.

Pour tous renseignements s'adresser à Me ESMIEU, Notaire à SISTERON.

Fait et rédigé à DIGNE, le Six Mars mil neuf cent trente neuf par l'avoué poursuivant soussigné.

CH. TARTANSON,
Avoué.

QUESTION DE CONFIANCE

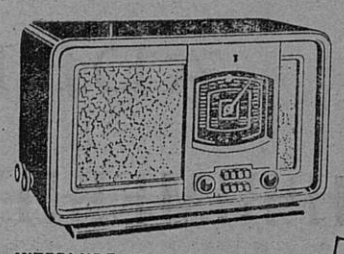

Le "bon marché" en radio a un autre nom : celui de camelote. Tout est cameloté dans les postes à bas prix qu'on vous propose. Pour en avoir "pour son argent", il faut faire confiance à une grande marque et s'adresser à un fournisseur sérieux, capable de vous assurer un "service" impeccable. ● A votre disposition pour une démonstration d'un des nouveaux Philips "Trois Etoiles".

INTERLUDE - *Superhétérodyne à 6 lampes multiples doté de la nouvelle technique ondes courtes Philips. Réglage automatique par radio-clavier à 8 touches. Montage à contre-réaction extrêmement musical.*

Votre poste n'est pas 100 o/o moderne si ce n'est pas un **PHILIPS**

C. Fiastre & M. Scala

DISTRIBUTEURS OFFICIELS « PHILIPS » STATION SERVICE

6, Rue de Provence — SISTERON

Téléphones 101 et 3 — R. C. Digne 997

VARIETES-CINEMA

Cette Semaine :

CASINO-CINEMA

Cette Semaine : ACTUALITES FOX

LA FEMME AU DIAMANT — Film Policier

Marcelle CHANTAL — Erich Von STROHEIM — Pierre RENOIR

dans

L'Affaire Lafarge

Ce film évoque les phases d'une affaire criminelle qui bouleversa la France entière au cours du siècle dernier.

Marie Cappelle était-elle innocente ou coupable ? La question est encore discutée de nos jours.

Le retentissement prodigieux de L'AFFAIRE LAFARGE s'explique par les caractères exceptionnels des personnages et les circonstances mystérieuses qui entourent le drame.

Tout le monde voudra voir ce film merveilleux.

Le Sérum Végétal

DE VERGONS

extraits physiologiques de plantes fraîches

NE GUERIT PAS TOUT...
MAIS IL GUERIT :

L'Eczéma — Psoriasis — Dartres
Herpès — Boutons — Furoncles
Démangeaisons — Impétigo
Prurigo — Ulcères variqueux

Pharmacie Phytothérapique

5, Rue de la République — NICE

A nos Lecteurs

En recommandant la Poudre Louis Legras à nos lecteurs atteints d'asthme, de catarrhe, de suites de bronchites, nous leur éviterons bien des souffrances. Cette merveilleuse Poudre, qui a obtenu la plus haute récompense à l'Exposition Universelle de 1900, calme instantanément l'asthme, l'oppression, l'essoufflement, la toux des vieilles bronchites et guérit progressivement. Prix de la boite : 6 fr. 15, dans toutes les pharmacies.

© VILLE DE SISTERON

POUR

VOS IMPRIMÉS ADMINISTRATIFS ET COMMERCIAUX
VOS FOURNITURES SCOLAIRES ET DE BUREAUX

ADRESSEZ-VOUS A

L'IMPRIMERIE - PAPETERIE - LIBRAIRIE

M. PASCAL-LIEUTIER

Tél. 1.48 — **25, Rue Droite — SISTERON** — Tél. 1.48

Service Régulier
Sisteron - Digne - Nice

HORAIRE :

Sisteron	(*Départ*)	7 h 15	Nice	(*Départ*)	12 h
Digne		8 h	Antibes		12 h 30
Saint-André		9 h	Cannes		13 h
Castellane		9 h 30	Grasse		13 h 30
Saint-Vallier		11 h 15	Saint-Vallier		13 h 45
Grasse		11 h 30	Castellane		15 h 30
Cannes		12 h	Saint-André		16 h
Antibes		12 h 15	Digne		17 h 15
Nice	(*Arrivée*)	12 h 45	Sisteron	(*Arrivée*)	18 h

Correspondance pour : VEYNES, GAP, BRIANÇON

Départ de Sisteron :
Bureau de Taxis, J. GALVEZ, 12, Rue de Provence — Téléphone 2
Départ de Nice : Gare Municipale d'Autobus.

MALADIES de la FEMME

La Femme qui voudra éviter les Maux de tête, les Migraines, les Vertiges, les Maux de reins et autres malaises qui accompagnent les règles, s'assurer des époques régulières, sans avance ni retard, devra faire un usage constant et régulier de la JOUVENCE DE L'ABBÉ SOURY. De par sa constitution, la Femme est sujette à un grand nombre de maladies qui proviennent de la mauvaise circulation du sang. Malheur à celle qui ne se sera pas soignée en temps utile, car les pires maux l'attendent. La

JOUVENCE de l'ABBÉ SOURY

est composée de plantes inoffensives et toute femme soucieuse de sa santé, doit, au moindre malaise, en faire usage. Son rôle est de rétablir la parfaite circulation du sang et de décongestionner les différents organes. Elle prévient ou fait disparaître Métrites, Fibromes, Tumeurs, mauvaises Suites de couches, Hémorragies, Pertes blanches, les Varices, Phlébites, Hémorroïdes, sans compter les Maladies de l'Estomac, de l'Intestin et des Nerfs.

Au moment du Retour d'Age, la Femme devra encore faire usage de la JOUVENCE DE L'ABBÉ SOURY pour se débarrasser des Chaleurs, Vapeurs, Etouffements et prévenir les accidents et les infirmités dûs à la disparition d'une formation qui a duré si longtemps.

M.16

Bien exiger la véritable JOUVENCE DE L'ABBÉ SOURY qui doit porter le portrait de l'Abbé Soury et en rouge la signature

AUCUN AUTRE PRODUIT NE PEUT LA REMPLACER

Société Générale

Pour favoriser le développement du commerce et de l'industrie en France

Société Anonyme Fondée en 1864 — Capital : 625 Millions

BUREAU DE SISTERON

Jours de Marchés et Foires

Toutes opérations de Banque et de Bourse
— *Avances aux Eleveurs* —

R. C. Seine 64.462

Pour vendre ou acheter

FONDS DE COMMERCE
IMMEUBLES - VILLAS
PROPRIÉTÉS - TERRAINS ETC.

S'adresser en confiance à

L'AGENCE GENERALE des ALPES
R. GIRARD
53, Rue Carnot — GAP
Téléphone 1.10

Contes et Légendes de nos Alpes

par Emile ROUX-PARASSAC de Sisteron

Préface d'Abel BONNARD de l'Académie Française

C'est un beau livre, avec des pages savoureuses, d'autres instructives sur Sisteron et sur notre région.

Un beau volume de 300 pages.

—«»— prix : 15 frs. franco 17 frs.

en vente à la Librairie Lieutier.

Service Régulier par Autocars

SISTERON - DIGNE - SISTERON

P. BUES, SISTERON — *Télép.* 0.20

Sisteron, station : *Café du Commerce, Télép.* 61.

Bureau à Digne : *Café des Sports, Boulevard Gassendi, Tél.* 0.86.

Sisteron (départ)	6 h. 45	13 h. 00
Peipin (gare)	6 h. 53	13 h. 08
Volonne	7 h. 03	13 h. 18
Château-Arnoux	7 h. 08	13 h. 22
Malijai	7 h. 20	13 h. 35
Les Grillons-M.	7 h. 30	13 h. 45
Digne (arrivée)	7 h. 45	14 h. 00
Digne (départ)	9 h. 00	17 h. 00
Les Grillons-M.	9 h. 15	17 h. 15
Malijai	9 h. 25	17 h. 25
Château-Arnoux	9 h. 37	17 h. 37
Volonne	9 h. 42	17 h. 42
Peipin (gare)	9 h. 52	17 h. 52
Sisteron (arrivée)	10 h. 00	18 h. 00

NOUVELLE ENCRE J. GARDOT. DIJON.

ENCRES
COLLES
CIRES

la Meilleure des Encres

En vente à la Librairie LIEUTIER

Sisteron - Journal

est en vente

à MARSEILLE, chez M. LAFAY, kiosque 12, à la Canebière ;

à AIX, chez M. BERNARD, Journaux-Tabacs — Cours Mirabeau

et au Bureau du Journal, à
— — SISTERON — —

VIEUX JOURNAUX A VENDRE

S'adresser à l'Imprimerie Lieutier 25, Rue Droite, Sisteron.

Fonctionnaires, Agents des Services Publics, en activité ou en retraite, assurez vos véhicules à moteur à « La garantie Mutuelle des Fonctionnaires et Employés de l'Etat et des Services Publics », entreprise privée régie par le décret-loi du 14 Juin 1938.

Renseignements : F. Jauffret-Veyan 17, Boulevard Dubouchage, Nice, Téléphone : 844-68.

L'été aux Mées et à Riez.

Banque Nationale pour le Commerce et l'Industrie

Soc. Anon. au Capital de 175.000.000 entièrement versés
SIÈGE SOCIAL : 16, Boulevard des Italiens, PARIS
R. C. Seine 251.988 B

Anciennement "Banque des Alpes"

Succursale à GAP
12, Rue Carnot
Tél. 0.15 et 197

Agence à SISTERON
Rue de Provence — Téléphone 28.

TOUTES OPERATIONS DE BANQUE ET DE BOURSE
PAIEMENT DE COUPONS FRANÇAIS ET ETRANGERS
SOUSCRIPTION SANS FRAIS AUX EMISSIONS
LOCATION DE COFFRES-FORTS
800 Succursales, Agences, Bureaux en FRANCE

COMMERÇANTS — INDUSTRIELS

pour remédier à la crise faites de la publicité dans

SISTERON-JOURNAL

Si vous voulez des pâtes alimentaires garanties pûres semoules de blés dûrs vous donnant satisfaction au point de vue goût et profit à la cuisson essayez

Les PATES DONZION

En vente dans les bonnes épiceries de la ville.

L'Imprimeur-Gérant : M. PASCAL-LIEUTIER, 25, Rue Droite, SISTERON.

Vu, pour la légalisation de la signature ci-contre. Le Maire :

© VILLE DE SISTERON